

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1587)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 619

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 35 D

À l'alinéa 40, substituer au mot :

« dégâts »

le mot :

« dommages ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.